

#COVID-19 :
**Reconnaissance pour les élèves infirmiers et aides-soignants
fortement mobilisés au sein des équipes soignantes
grâce à la Région Grand Est, l'ARS Grand Est
et le Ministère du Travail**

Face à la situation d'urgence sanitaire dans le Grand Est, la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé Grand Est ont décidé de valoriser la mobilisation exceptionnelle des élèves infirmiers et élèves aides-soignants des instituts de formations aux côtés des professionnels de santé dans le soutien aux patients.

Avec l'accord du Ministère du Travail, ce sont **11 millions d'euros** qui ont été débloqués par la Région Grand Est dès ce jeudi 26 mars 2020, via des fonds du plan d'investissements dans les compétences (PIC)¹, pour indemniser ces stagiaires.

Ainsi, durant cette période de crise, **les élèves infirmiers percevront 1 400 euros par mois et les élèves aides-soignants 1 000 euros par mois**, sachant qu'habituellement, les élèves infirmiers bénéficient d'une indemnité comprise entre 112 et 200 euros et les élèves aides-soignants, d'aucune indemnité.

6 600 élèves-infirmiers et 1 600 élèves aides-soignants en formation au sein de notre région sont d'ores et déjà mobilisés sur tout le territoire pour aider les professionnels de santé.

L'ARS Grand Est a organisé, avec la Région Grand Est, les directeurs des instituts de formation en santé, les facultés en santé et les représentants des étudiants, la répartition de ces étudiants dans les structures de soins.

Soutien indispensable au sein des équipes soignantes, ces stagiaires travaillent bien entendu dans le respect de leurs compétences et de leur statut étudiant, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et dans le respect d'un rythme de travail raisonnable et conforme à la réglementation.

* * *

Informations pratiques pour les stagiaires :

Les apprenants qui sont déjà en stage validé par leur Institut de formation et l'ARS n'ont pas de démarche à faire. Les apprenants qui ne sont pas encore en stage sont invités à se porter volontaire sur la plateforme de volontariat suivante pour valider la mise en stage :

<https://solen3.enquetes.social.gouv.fr/cgi-7/HE/SF?P=2270z70z11z-1z-1zD963FB7C99>

Pour toute information complémentaire : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr et fss@grandest.fr

CONTACT PRESSE

Isabelle Diller : 06 19 49 28 89 isabelle.diller@grandest.fr
presse@grandest.fr

¹ Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est destiné à la formation d'un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et d'un million de jeunes décrocheurs